

Procès-verbal

Bureau Directeur par consultation électronique du 27 mai 2016

Ont répondu favorablement à la consultation : BETTENFELD Jacques, DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjialem, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

Le Bureau directeur fédéral est saisi de courriers et témoignages portés à sa connaissance et faisant état d'une éventuelle fraude sur FDME lors de la rencontre de N3F poule 6 ayant opposé les équipes d'Amnéville et Lure Villers le 19 septembre à Lure.

Devant les faits évoqués, le Bureau directeur de la FFHB demande au président Joël DELPLANQUE d'engager, conformément aux dispositions de l'article 7.1- 3) du règlement disciplinaire fédéral, des poursuites auprès de la Commission nationale de discipline à l'encontre des deux officiels de banc de l'équipe d'Amnéville, MM Stéphane MINA (licence n° 1557029100871) et Michel JOFFIN (licence n° 1557029100761), pour des comportements individuels et/ou collectifs non conformes aux principes et aux règles déontologiques applicables à la pratique du handball.

Bien entendu, tout fait de nature fautive (directe ou complice) qui serait porté à la connaissance de la commission nationale dans le cadre de l'instruction sera également susceptible de d'engendre des poursuites complémentaires.

Fait à Gentilly, le 27 mai 2016.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général